

Projet de la centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

Demandes d'audience

Projet de centrale de cogénération de
Bécancour par TransCanada Energy Ltd

6211-03-067

Calgary, 7 octobre 2003

Par télécopieur: (418) 643-4143

M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



TransCanada

In business to deliver™

TransCanada Pipelines Limited
450 - 1st Street S.W.
Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1

tel 403.920.2122

fax 403.920.2409

email alex_pourbaix@transcanada.com

web www.transcanada.com

Alex Pourbaix
Executive Vice President, Power

**Objet: Centrale de cogénération de Bécancour
Requête d'audiences publiques
Notre dossier : 2043942-Becan-HO-0009**

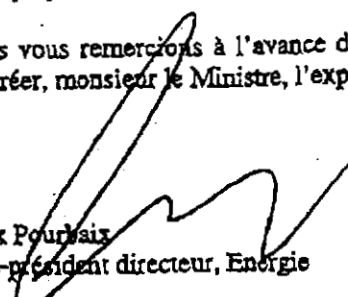
Monsieur le ministre,

TransCanada Energy Ltd. souhaite la réalisation de son projet de centrale de cogénération dans le Parc Industriel de Bécancour et vous demande, par la présente, la tenue d'audiences publiques dès cet automne. Je me permets de vous rappeler qu'il est important que nous puissions tenir ces audiences publiques au plus tard le 17 novembre afin de pouvoir réaliser notre projet dans les limites du calendrier qui nous a été imposé par Hydro-Québec Distribution.

Vous vous souviendrez en effet que notre projet a été choisi par Hydro-Québec Distribution à la suite de son appel de proposition lancé en 2002, dont l'objectif était de rajouter une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins du réseau à partir de la fin 2006.

La tenue des audiences publiques correspond à notre souci de transparence et à l'engagement que nous avons l'habitude de prendre envers les communautés riveraines des endroits où nous implantons nos projets, et nous espérons que la conclusion des audiences publiques permettra de faciliter l'intégration de notre projet.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette requête et nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Alex Pourbaix
vice-président directeur, Énergie

cc Corey Goulet, Directeur projet Bécancour
Finn Grefflund, vice-président, Développement de projet-énergie



Montréal, le 24 octobre 2003

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2003 -10- 27

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet de centrale de
cogénération de Bécancour**

Monsieur le Ministre,

En réponse à un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, TransCanada Energy Ltd. veut construire une centrale de cogénération au gaz naturel à Bécancour. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et réclame la tenue d'une audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Le RNCREQ est fortement préoccupé par le gigantesque impact de ce projet pour le Québec. Voici les principaux motifs à l'appui de notre demande :

1. Conformité du projet avec la plate-forme énergie du RNCREQ

Ce projet s'inscrit en totale opposition par rapport aux deux principes centraux de la plate-forme énergie du RNCREQ. Ces principes sont les suivants :

- A. Il apparaît évident pour les CRE que le meilleur comportement en terme de développement durable consiste d'abord à économiser l'énergie sous toutes ses formes. Une énergie économisée est une énergie non extraite et sans impact.

Or, le projet de centrale vise l'accroissement de la production d'énergie alors qu'il n'y a toujours aucune initiative significative visant l'amélioration de l'efficacité énergétique au Québec. Dans son rapport sur le projet de dérivation

1255, University
Bureau 514
Montréal, Québec
H3B 3V8

Tél.: (514) 861-7022
Télex.: (514) 861-8949
Courriel: info@rncreq.org

partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, le BAPE recommande d'ailleurs des efforts importants en ce sens :

«La commission pense que l'accroissement de l'offre d'énergie électrique découlant de projets de production comme ceux proposés par la dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons n'est acceptable que si elle se fait dans une « approche d'énergie responsable » qui protège à la fois la qualité des écosystèmes, les ressources et les multiples attraits des milieux d'accueil. Il importe ainsi de consacrer autant d'effort à réduire la demande en énergie qu'à développer de nouvelles sources de production».

B. Pour satisfaire nos besoins, nous devons encourager la substitution de nos sources d'énergie actuelles en faveur des formes propres et renouvelables. Cela implique un choix de source énergétique basé sur la caractérisation des filières, et qu'à des coûts socioéconomiques comparables, les énergies propres (efficacité énergétique, solaire, éolienne) soient favorisées au détriment des sources polluantes et non renouvelables.

Or, le gaz naturel n'est pas une source d'énergie propre ni renouvelable. Il s'agit d'une ressource épuisable dont la combustion provoque des émissions atmosphériques polluantes.

Mais il y a pire. Le cas de la centrale de Bécancour va bien au-delà du simple choix de filière en posant la question de leurs interactions. Le fait de brûler du gaz pour produire de l'électricité qui servira par la suite principalement au chauffage est une aberration en soi. Indépendamment des gains en récupération de vapeur, les pertes d'efficacité qui en découlent sont énormes (entre 30 et 40 % selon certaines sources) et contraires à toute logique énergétique.

2. Portée du projet sur les enjeux atmosphériques.

L'impact qu'aura cette centrale sur la pollution atmosphérique est indéniable et a été largement soulevé jusqu'ici (notamment son effet sur l'augmentation de la contribution du Québec en terme d'émissions de gaz à effet de serre (1,7 % d'augmentation nette malgré le remplacement d'autres sources de production de vapeur à partir d'énergie fossile)).

3. Aucun critère environnemental n'a été pris en considération par la Régie.

Encore aujourd'hui, malgré le débat sur l'énergie, malgré la politique énergétique, malgré les engagements répétés du gouvernement du Québec en faveur du développement durable, les enjeux environnementaux ne sont pas pris en considération dans le choix des options de développement énergétique.

Précisons que même si le projet a été approuvé par la Régie en vertu d'un appel d'offre d'Hydro-Québec Distribution, les limites de l'actuelle Loi sur la Régie, mais surtout les conditions et critères de sélection qu'elle a retenus, ont créé un contexte favorable aux projets thermiques et défavorable aux autres filières de production d'énergie (efficacité énergétique, éolien, hydroélectricité, etc.).

Voici ce que la Régie précise en page 27 de la décision D-2002-17 portant sur la demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement 2002-2011 d'Hydro-Québec Distribution (dossier R-3470-2001) :

«La Régie a considéré les propositions des intéressés et celle du distributeur sur l'opportunité d'inclure un critère environnemental dans la grille de sélection des offres. Elle estime, compte tenu de la preuve, qu'il n'y a pas lieu d'inclure un tel critère pour le premier appel d'offres à lancer.»

En somme, ce premier appel d'offres approuvé par la Régie n'a aucunement pris en considération les enjeux environnementaux pour l'analyse et la sélection des projets. Autrement dit, un projet de centrale nucléaire ou de centrale thermique au charbon aurait très bien pu être proposé, retenu par HQD, et enfin approuvé par la Régie...

4. Une planification déficiente

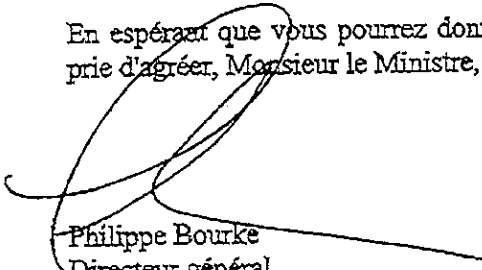
Enfin, le projet de TransCanada Energy Ltd. soulève diverses inquiétudes sur la rigueur de la planification du développement énergétique au Québec :

- ♦ Jamais la production thermique n'a été envisagée avec sérieux dans les derniers plans stratégiques d'Hydro-Québec, les seuls instruments de planification sur lesquels la population a droit de regard et qui nécessitent l'approbation des élus à l'Assemblée nationale. Voici ce que le plan 2000-2004 précise à ce sujet : *«Par ailleurs, après avoir analysé à fond les occasions d'affaires dans le secteur, Hydro-Québec ne prévoit pas d'investissements en production thermique au Québec au cours des cinq prochaines années, à moins de déficits importants et récurrents d'hydraulicité sur la période. À plus long terme, sur l'horizon 2015 par exemple, le gaz naturel pourrait toutefois être appelé à jouer un rôle dans la nouvelle production d'électricité au Québec».*
- ♦ La politique énergétique du Québec est particulièrement prudente en ce qui concerne la production d'électricité par des turbines à gaz. Elle précise aussi que des analyses préalables (telle la caractérisation des filières) devront être menées avant d'opter pour ce genre de projet : *«Les centrales de turbines à gaz à cycle combiné utilisant le gaz naturel et la cogénération au gaz naturel seront analysées par la Régie de l'énergie, lors de l'approbation du plan de ressources d'Hydro-Québec, qui aura alors à en évaluer les avantages et inconvénients respectifs. L'exercice préalable de caractérisation des filières devrait avoir déjà donné des indications importantes, à cet égard. Pour le gouvernement, plusieurs éléments doivent être pris en compte avec soin, lors de l'analyse de ce type de filières. Des réponses satisfaisantes devront être apportées aux préoccupations environnementales».* Politique énergétique, p. 47.

- ♦ Le développement de la production thermique d'électricité par des turbines à gaz modifie complètement l'image de marque du Québec et d'Hydro-Québec en matière d'énergie (énergie renouvelable) ;

Pour tous ces motifs, le RNCREQ considère qu'il est essentiel que le BAPE tienne une audience publique sur ce projet.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe Bourke
Directeur général

Pour
Guy Lessard
Président du RNCREQ

Bécancour, le 24 octobre 2003

M. Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque est,
30^{ème} étage
Québec, QC
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2003 -10- 3 0

Objet : Projet de centrale de cogénération à Bécancour

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander la tenue d'une audience publique relativement au projet de centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd à Bécancour. Je fais cette demande en tant que citoyen de la ville de Bécancour secteur Gentilly, conformément à l'avis public paru le 12 octobre 2003 dans le Courrier-sud.

J'ai lu l'étude d'impact et autres documents concernant ce projet qui sont déposés pour consultation à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les principales raisons justifiant ma demande sont les suivantes :

1. L'étude d'impact ne semble pas faire mention, ni ne prend en considération la présence et les rejets potentiels de la centrale de Bécancour d'Hydro-Québec située près de la centrale nucléaire Gentilly 2 (environ 500 à 1000 mètres). Cette centrale est d'une puissance d'environ 410 MW(é) et se compose de 4 turbines à gaz alimentées par du diesel #2.


Si, pour répondre à la demande, Hydro-Québec décidait d'utiliser à plein temps et à pleine puissance sa centrale de Bécancour, la région se retrouverait avec une génération d'environ 960 MW(é) par des turbines à gaz alimentées au gaz naturel ou au diesel #2. Cette puissance est supérieure d'environ 20% à celle prévue pour le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec.

2. L'étude d'impact précise que la région de Bécancour est privilégiée pour l'installation de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd car elle est au croisement de 3 réseaux de transport d'énergie électrique. Dans ce contexte, pourquoi Hydro-Québec n'utilise-t-elle pas à pleine capacité et/ou n'augmente-t-elle pas la capacité de la centrale de Bécancour pour répondre à ses besoins ?
3. L'étude d'impact n'évalue pas le risque et les conséquences d'un arrêt brusque de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd sur la fiabilité du réseau régional et du réseau provincial :
 - Un arrêt brusque de cette centrale pourrait causer une panne du réseau local et priver la centrale nucléaire de Gentilly 2 de son alimentation électrique externe. Cet événement nécessiterait le recours aux systèmes et équipements de protection et de relève de la centrale nucléaire de Gentilly 2.
 - Une panne du réseau régional pourrait résulter d'un arrêt brusque de la centrale nucléaire de Gentilly 2 ou de la centrale de cogénération au gaz naturel de

TransCanada Energy Ltd. Cette panne représente la perte simultanée d'environ de 1225 MW(é) (1635 MW(é) si la centrale de Bécancour d'Hydro-Québec est en exploitation). Cette panne du réseau régional pourrait entraîner une panne provinciale étant donné la puissance qui serait perdue simultanément, la proximité des grands centres de consommation et l'éloignement des autres principales sources de production d'énergie sur le réseau d'Hydro-Québec.

4. L'étude d'impact n'évalue pas la quantité de carbone 14 qui serait relâché à l'environnement par l'utilisation du gaz naturel pour le fonctionnement de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd.
5. La présence de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd augmente le risque de brouillard ou de glace des routes, dont l'autoroute 30 à proximité du parc industriel de Bécancour. Ces événements augmentent le risque d'accident de circulation. Dans ce risque, il faut considérer la présence de nombreux chevreuils sur ces routes.
6. L'ajout de la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd augmente le risque d'accident industriel majeur dans le parc industriel de Bécancour. Le parc industriel, la Ville de Bécancour et aucune des villes avoisinantes ne disposent d'une équipe de pompiers à plein temps et spécialisée pour une intervention rapide et efficace lors d'accidents industriels majeurs qui pourrait survenir dans le parc industriel de Bécancour.
7. Lors de sa construction, la centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd pourrait avoir des retombées économiques significatives pour la grande région de Trois-Rivières. Cependant, ces retombées seraient probablement peu significative après sa construction.
8. Les principaux résultats et conclusions du rapport d'enquête et d'audience publique pour le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec s'appliquent au projet de centrale de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy Ltd. Ce projet augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec et pourrait favoriser le développement de la filière thermique au Québec avec les conséquences possibles notamment sur la santé publique et la tarification de l'électricité.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.


Raynald Vaillancourt

N.B. Une copie de cette lettre a été transmise par courriel à monsieur Robert Porter de TransCanada Energy Ltd.